PKF Fiduciaire SA
Rue des Battoirs 7
CH - 1205 Genève

Tél. : +41 22 301 54 40
Email : geneve@pkf.swiss
www.pkf.swiss

PKF

Genève • Fribourg • Lausanne
Moutier • Sion • Vevey • Neuchâtel

RAPPORT

de l'organe de révision sur le contrôle restreint

à l'assemblée générale appelée à statuer

sur les comptes de l'exercice 2025/2026 de l'

Association genevoise de tennis de table (AGTT)

Genève

(N° 147/27 - PS)

EXPERT suisse

PKF Fiduciaire SA est membre de PKF Global, le réseau des entités membres de PKF International Limited, dont chaque membre est une entité juridique distincte et indépendante vis-à-vis de laquelle aucune responsabilité ne saurait être recherchée pour une quelconque action ou inaction d'une autre entité membre ou société correspondante.

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint

À l'assemblée générale de l'

Association genevoise de tennis de table (AGTT)

Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'Association genevoise de tennis de table (AGTT) pour l'exercice arrêté au 31 juillet 2026. Les indications de l'exercice précédent mentionnées dans les comptes annuels n'ont pas été contrôlées.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Genève, le 5 novembre 2026

PKF Fiduciaire SA

SEQ Signature électronique qualifiée · Droit suisse
Signé sur Skribble.com

Philippe Schmuz
Expert-réviseur agréé
(personne ayant dirigé la révision)

SEQ Signature électronique qualifiée · Droit suisse
Signé sur Skribble.com

Christophe Fischer
Expert-réviseur agréé

Annexe : - Comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) 2025/2026

Association genevoise de tennis de table (AGTT), Genève

BILAN AU 31 JUILLET 2026
(avec chiffres comparatifs au 31 juillet 2025)

	Annexe	31 juillet 2026	31 juillet 2025
ACTIF		CHF	CHF
Actif circulant			
Liquidités		15'545.94	22'108.08
Créances envers les clubs liés à l'AGTT		62'217.61	18'076.24
Actifs de régularisation		66'558.01	75'788.36
Total actif circulant		***144'321.56***	***115'972.68***
Actif immobilisé			
Immobilisations	3)	42'726.00	4'452.00
Total actif immobilisé		***42'726.00***	***4'452.00***
TOTAL ACTIF		**187'047.56**	**120'424.68**
PASSIF			
Capitaux étrangers			
Dettes à court terme		61'973.77	29'906.05
Subventions à reporter et autres passifs de régularisation	6)	68'758.05	60'710.00
Subventions d'investissement	4)	31'500.00	-
Réserves	7)	24'000.00	27'000.00
Total capitaux étrangers		***186'231.82***	***117'616.05***
Capitaux propres			
Capital au 1er août		2'808.63	4'427.23
Résultat de l'exercice		(1'992.89)	(1'618.60)
Total capitaux propres		***815.74***	***2'808.63***
TOTAL PASSIF		**187'047.56**	**120'424.68**

Association genevoise de tennis de table (AGTT), Genève

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025/2026
(avec chiffres comparatifs de l'exercice 2024/2025)

	Annexe	Exercice 2025/2026	Exercice 2024/2025
PRODUITS		CHF	CHF
Clubs AGTT		28'900.50	24'540.50
Amendes		1'824.00	1'773.00
Produits divers		10'953.75	1'569.50
Subventions	8)	266'467.02	189'967.48
Prestations diverses		378'959.31	345'926.35
Total des produits d'exploitation		***687'104.58***	***563'776.83***
CHARGES			
Technique		(77'396.32)	(54'386.40)
Jeunesse		(142'687.64)	(128'373.36)
Prestations (salaires et charges sociales)		(362'586.49)	(314'749.42)
Information		(7'449.45)	(6'715.68)
Fonctionnement		(13'069.46)	(14'832.50)
Représentation		(12'010.29)	(4'489.40)
Secrétariat		(53'397.16)	(38'172.88)
Administration		(11'401.77)	(11'675.79)
Charges d'exploitation avant amortissements	10)	***(679'998.58)***	***(573'395.43)***
Amortissements		(6'726.00)	-
Résultat d'exploitation		**380.00**	**(9'618.60)**
Charges d'exercices précédents	9)	(5'372.89)	-
Dissolution partielle des réserves	7)	8'000.00	8'000.00
Attribution aux réserves	7)	(5'000.00)	-
Résultat de l'exercice		**(1'992.89)**	**(1'618.60)**

Association genevoise de tennis de table (AGTT), Genève

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 JUILLET 2026
(avec chiffres comparatifs au 31 juillet 2025)

(selon art. 959c CO)

1 But et activité

L'Association Genevoise de tennis de table (AGTT), dont le siège social est Chemin de Plonjon 4, 1207 Genève, a pour but de promouvoir le tennis de table dans le canton de Genève et plus particulièrement d'organiser les divers championnats genevois. L'association est affiliée à la fédération suisse de tennis de table (STT).

2 Principes comptables utilisés

Les présents comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes du droit suisse, en particulier les articles sur la comptabilité commerciale et la présentation des comptes (art. 957 à 962 CO). Ils tiennent également compte des exigences de présentation prévues par les conditions d'octroi des aides financières à l'Association.

Ces aides financières s'inscrivent dans le cadre de la loi sur la gestion administrative et financière de l'État (LGAF), de la loi sur la surveillance de l'État (LSurv), de la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), de son règlement d'application (RIAF) et des directives EGE-02-04 et EGE-02-07 du Conseil d'État.

Informations et commentaires concernant certains postes du bilan et du compte de résultat

3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées au coût d'acquisition, diminué des amortissements et corrections de valeur. Seuil d'activation : CHF 1'500 par objet ou groupe identique.

Durées d'amortissement :

Matériel de tennis de table	2 ans
Mobilier et installations	2 ans
Informatique et logiciels	2 ans
Véhicule	5 ans

4 Subventions d'investissement

	31 juillet 2026 CHF	31 juillet 2025 CHF
Solde à l'ouverture :	-	-
Fonds du sport — achat d'un minibus	35'000.00	-
Dissolution partielle de subvention	(3'500.00)	-
Solde à la clôture	***31'500.00***	***-***

Ce véhicule a été acquis en décembre 2025. La dissolution partielle de la subvention est de CHF 7'000 par année complète. Elle s'élève à CHF 3'500 pour l'exercice sous revue.

Association genevoise de tennis de table (AGTT), Genève

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 JUILLET 2026
(avec chiffres comparatifs au 31 juillet 2025)

(selon art. 959c CO)

5 Dettes envers les institutions de prévoyance

	31 juillet 2026	31 juillet 2025
	CHF	CHF
Dettes envers les institutions de prévoyance	-	-
Total des dettes envers les institutions de prévoyance	***-***	***-***

6 Subventions à reporter et autres passifs de régularisation

	31 juillet 2026	31 juillet 2025
	CHF	CHF
Subvention professionnalisation à reporter	54'698.05	52'210.00
Subvention actions féminines à reporter	6'620.00	8'500.00
Subvention formation à reporter	6'000.00	-
Restitution Silver VDG à payer	1'440.00	-
Total	***68'758.05***	***60'710.00***

Les subventions non utilisées sont reportées pour financer les actions concernées.
La subvention d'investissement du minibus est détaillée à la note 4.

7 Réserves

Les réserves ci-dessous sont constituées et affectées par décision du Comité directeur pour financer les activités et projets de l'AGTT. Leur utilisation relève du Comité directeur et n'est soumise à aucune condition imposée par un financeur.

	31 juillet 2026	31 juillet 2025
	CHF	CHF
Pratique féminine	6'000.00	6'000.00
Pratique loisirs	2'000.00	2'000.00
Formation dans les écoles	2'000.00	4'000.00
Détection	2'000.00	5'000.00
Camps d'entraînement	7'000.00	10'000.00
Jubilé AGTT	5'000.00	-
Total des réserves	***24'000.00***	***27'000.00***

Association genevoise de tennis de table (AGTT), Genève

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 JUILLET 2026
(avec chiffres comparatifs au 31 juillet 2025)

(selon art. 959c CO)

8 Subventions et autres soutiens

	2025/2026 CHF	2024/2025 CHF
Subventions monétaires		
État de Genève – Fonds du sport, aide annuelle	57'200.00	61'900.00
État de Genève – Fonds du sport, formation et forum des entraîneurs	14'000.00	-
Fonds du sport – TOP 8 et championnats suisses seniors	4'000.00	-
État de Genève – Professionnalisation	118'511.95	57'790.00
Ville de Genève – Soutien à l'AGTT	48'500.00	48'500.00
Jeunesse + Sport	3'241.81	4'666.31
Centre national STT	9'363.26	4'946.37
Autres subventions	-	11'000.00
Total des subventions monétaires	***254'817.02***	***188'802.68***
Subventions non monétaires		
Ville de Genève – Salle du Bois des Frères	8'150.00	-
Total des subventions non monétaires	***8'150.00***	***-***
Autres montants du poste « Subventions »		
Dissolution partielle de la subvention du minibus (note 4)	3'500.00	-
Restitutions diverses	-	1'164.80
Total au compte de résultat	***266'467.02***	***189'967.48***

Sur les CHF 20'000 accordés pour la formation et le forum des entraîneurs, CHF 14'000 sont comptabilisés en produits et CHF 6'000 sont reportés à 2026/2027 (note 6). Les soutiens au TOP 8 et aux championnats suisses seniors s'élèvent respectivement à CHF 3'000 et CHF 1'000. La part non utilisée de la subvention de professionnalisation figure à la note 6.

La Ville de Genève met également un bureau à disposition de l'Association, dont la valeur n'a pas été déterminée.

9 Postes exceptionnels, uniques ou hors période du compte de résultat

Les charges d'exercices précédents comprennent la radiation d'une ancienne créance envers Generali de CHF 2'042.89 et une correction de CHF 3'330 relative aux restitutions aux clubs d'un exercice antérieur.

10 Charges de personnel

	2025/2026 CHF	2024/2025 CHF
Salaires bruts	444'138.34	383'409.99
Charges sociales patronales	66'900.56	56'240.74
Total des charges de personnel	***511'038.90***	***439'650.73***

Les charges de personnel sont réparties dans plusieurs rubriques du compte de résultat.

11 Emplois à plein temps

	2025/2026	2024/2025
Emplois à plein temps (ETP) en moyenne annuelle	≤ 10	≤ 10

12 Événements importants survenus après la date du bilan

Néant